



## LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME XVII, NUMÉRO 3

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 3 octobre 2017  
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- 
- Les membres du Conseil ont mandaté le cabinet d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. afin qu'il intente un recours visant à forcer les assureurs de la Commission scolaire à la défendre et à l'indemniser dans le cadre de l'action collective sur les frais chargés aux parents.
  - À la suite de la démission de madame Maude Rousseau, protecteur de l'élève, les membres du Conseil ont mandaté le Comité de gouvernance et d'éthique afin qu'il tienne un processus de sélection visant à pourvoir ce poste, ainsi que celui de substitut.

Le Comité de parents sera consulté à ce sujet.

Le Conseil procédera aux nominations lors de sa séance du 6 février 2018.
  - Les membres du Conseil ont autorisé la tenue d'une consultation au sujet de modifications à être apportées à la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers*.

Ces modifications sont en lien avec la décision du Conseil, le 5 septembre dernier, de donner suite à la proposition de l'école Le Rucher à Sainte-Julie, de mettre sur pied un projet pédagogique particulier alternatif. Elles permettront de rendre ce volet accessible à tous les élèves du territoire de la Commission scolaire des Patriotes.
  - Le Comité de parents, le Comité consultatif de gestion et le Comité des relations professionnelles avec les enseignants seront consultés.

La version finale de la politique sera adoptée le 5 décembre 2017.
  - Comme chaque année, les membres du Conseil ont autorisé la tenue d'une consultation au sujet de la révision de la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves*, en vue de l'année scolaire 2018-2019.

Les principales modifications proposées cette année portent sur :

    - » des précisions concernant la prise en compte de l'ancienneté pour les enfants de l'éducation préscolaire 5 ans, lors de transferts subséquents;
    - » la fratrie, lors des transferts pour cause de surplus;
    - » l'introduction d'une nouvelle notion permettant d'identifier la séquence par laquelle on pourrait transférer un élève de l'enseignement secondaire lorsque l'école secondaire est en surpopulation scolaire par rapport à sa capacité d'accueil;
    - » une description générale des mesures transitoires applicables lors de la révision de tout plan de répartition des élèves.
  - Le Comité de parents et le Comité consultatif de gestion seront consultés à ce sujet.

La version finale de la politique sera adoptée le 5 décembre 2017.
  - Faisant suite à la recommandation favorable du Comité de répartition des ressources, les membres du Conseil ont adopté les encadrements financiers 2017-2018.

Ceux-ci déterminent la façon dont sont allouées les diverses allocations et décrivent les modes de répartition des réinvestissements reçus du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
  - Dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire des Cœurs-Vaillants à Contrecoeur, les membres du Conseil ont autorisé que soient conclus de gré à gré les contrats avec les firmes d'architectes et d'ingénieurs qui prépareront les plans et devis de cet agrandissement.

Il s'agira des mêmes professionnels qui avaient réalisé les plans initiaux de l'école lors de sa construction et qui avaient alors planifié un possible agrandissement.